



Crise du Golfe et ordre politique au Moyen-Orient : Présentation

Françoise Lorcerie

► To cite this version:

Françoise Lorcerie. Crise du Golfe et ordre politique au Moyen-Orient : Présentation. Annuaire de l'Afrique du Nord, 1994, XXXI, pp.39-54. hal-00796576

HAL Id: hal-00796576

<https://hal.science/hal-00796576>

Submitted on 6 Mar 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PRÉSENTATION

Françoise LORCERIE

Le présent recueil s'inscrit dans la deuxième vague des travaux sur la crise et la guerre du Golfe*. La première vague, contemporaine de l'événement, vit les chercheurs tenter d'accompagner l'actualité en apportant à chaud les éléments – historiques, économiques, politiques, culturels – d'une contextualisation de la crise (1). La deuxième vague est celle de l'écriture de l'histoire, qui est retour sur la crise, discours de séparation et d'interprétation (2). On ne colle plus à la dynamique de ce qui s'accomplit, on dresse un tableau, pour un bilan. Le premier moment contraignait à penser la rupture, le bouleversement; le deuxième incite à penser reconfiguration, remplacement, tendances longues, reformulation d'hypothèses. L'un poussait le chercheur du côté de la consultance politique et du magistère social, – éthique, affect et lucidité mêlés –, le deuxième le ramène aux interrogations de son domaine. Et l'on pressent déjà qu'un troisième moment viendra, qui prendra la guerre en même temps que d'autres séries pour remettre en chantier les concepts explicatifs eux-mêmes.

La fabrique de l'histoire

Si les quatrièmes rencontres franco-égyptiennes de politologie, consacrées au thème *Crise du Golfe et ordre politique au Moyen Orient*, ont débouché sur un recueil d'histoire politique construit autour de la crise, c'est, bien entendu, que la crise et la guerre étaient passées depuis quelques mois lorsqu'elles ont eu lieu. « Travail de la mort et travail contre la mort », ainsi procède l'histoire (3). En pleine crise, lorsque furent programmées les journées, les organisateurs avaient anticipé le terme, sinon l'issue. Mais plus spécifiquement, l'intérêt proprement historique du présent dossier tient au dispositif même des rencontres, ou à la façon dont il a joué en cette occurrence.

Les rencontres franco-égyptiennes de politologie sont périodiquement l'occasion d'une confrontation entre spécialistes du Moyen Orient, issus dans

* Je remercie Jean LECA, dont les annotations m'ont guidée dans la mise au point de cette présentation, ainsi que Michel CAMAU, Bruno ÉTIENNE, Jean-Robert HENRY, Ahmed MAHIOU, Yves SCHEMEIL et Jean-Claude VATIN, qui ont accepté de réagir à une première version du texte.

(1) La livraison spéciale de la *Revue de la Méditerranée et du Monde musulman*, coordonnée par P.-R. BADUEL et V. FUGLESTAD, sous le titre « Crise du Golfe : la « logique » des chercheurs » (mars 1991, 174 p.), témoigne de cette démarche, ainsi que les documents et interventions publiés en 1990-1991 par la *Revue Monde arabe Maghreb-Machrek* et par le CEDEJ, pour ce qui concerne les contributions en langue française. La bibliographie en langue arabe, *in fine*, en donne d'autres exemples. Voir aussi *La France et les Arabes*, Les Dossiers du *Nouvel Observateur*, n° 5, avril 1991, 99 p.

(2) DE CERTEAU Michel, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975, 358 p. (« Écritures et histoires »).

(3) *Ibidem*, p. 12.

leur majorité de deux communautés que distingue globalement ce qui oriente le rapport (social) du chercheur à son objet : filières de formation et champ institutionnel, environnement culturel et social, rapport à l'espace étudié... Si l'objet est commun, les conditions sociales de production de la connaissance ne le sont pas, quelles que soient les trajectoires et positions individuelles. Le dispositif des rencontres franco-égyptiennes de politologie est ainsi constitutivement dialogique. Il peut induire une polarisation de l'argumentation : il a fonctionné de la sorte, à certains égards, par le passé. Et l'objet semblait s'y prêter : on a dit de la guerre qu'elle est « un conflit simultané de forces armées, de sentiments populaires, de dogmes juridiques, de cultures nationales » (4). On pouvait s'attendre à ce que les modes d'appréhension des problèmes liés à la crise et à la guerre du Golfe divergent.

Or il n'en est rien. Rapprochement des lignes d'interrogation, convergence des connaissances, recouvrement des interprétations : ce n'est pas forcer la lecture que de noter que les travaux ici recueillis sont plutôt monologiques. En quoi ils tirent moins du côté des pratiques d'argumentation, *malgré* la diversité des positions et des « théories sociales professionnelles » des auteurs, que du côté de l'historiographie, *en raison de* cette diversité assumée et dépassée. Un consensus global s'est dégagé lors de la rencontre, et s'est approfondi dans l'élaboration ultérieure des textes par les auteurs. L'effet d'histoire résulte de cette convergence. On peut tenter de l'expliquer par la façon dont se sont articulées, dans cette conjoncture singulière, les conditions sociales de la production des connaissances et les connaissances produites, – en supposant une connexion entre la sociologie de la connaissance du monde arabe contemporain, et son épistémologie.

Tout d'abord, on notera la distance prise par rapport au tragique de la guerre. Distance pratique, distance politique, distance psychologique. Les rencontres n'avaient pas pour objet d'éclairer le « théâtre des opérations », mais l'ensemble des pays du *Middle East*, Maghreb compris. De fait, les auteurs ont plutôt braqué les projecteurs sur la zone médiane, située entre le « triangle de crise » (5) et l'Atlantique : une zone où la crise et la guerre ont été vécues en premier lieu sur un mode expressif. Surtout, eux-mêmes se sont placés dans une position médiane par rapport aux pôles du conflit : Irak d'un côté, Amérique de l'autre. Probablement n'est-ce pas sans rapport avec les ambiances nationales respectives. Si certains intellectuels tunisiens ou algériens, qui ne sont pas représentés ici, ont été emportés lors de la crise dans un « processus d'escalade », régressif au plan cognitif (6), ce n'a guère été le cas en France ou en Egypte (7). L'axe trans méditerranéen Est-Ouest a fonctionné comme vecteur de dialogue, quand l'axe Nord-Sud était saturé d'affect.

(4) La phrase est de Quincy Wright, cité par Jean CAZENEUVE, dans l'article « Guerre » de l'*Encyclopaedia Universalis*.

(5) Dont un petit livre récent rappelle le triple investissement imaginaire : cf. JEANDET Noël, *Un golfe pour trois rêves, Le triangle de crise Iran, Irak, Arabie*, Paris, L'Harmattan, 1993, 126 p.

(6) Sur l'escalade dans la construction des « images de l'ennemi » et la désintégration des schémas cognitifs différenciés qui s'y associe, voir : SPILLMANN Kurt R. et SPILLMANN Kati, L'image de l'ennemi et l'escalade des conflits, *Revue internationale des Sciences sociales*, 127, février 1991, p 59-80.

(7) Sur ce point, lire ici même la contribution de Iman FARAG. La guerre n'a pas constitué un enjeu politique en Egypte, ni en France. Un relatif désinvestissement qui a pu être favorisé par l'effacement des deux pays sur la scène arabe. L'Egypte et la France avaient perdu, bien avant la guerre, la légitimité diplomatique qu'elles avaient eue antérieurement dans le monde arabe.

Mais – deuxième piste d'explication – il faut aussi sans doute faire la part de la *civilité* des rencontres, comme règle pratique de reconnaissance et d'intégration réciproque des points de vue. La civilité « dépérit quand les identités collectives (quelles qu'en soient les sources et les codes) se défient mutuellement », note Jean Leca à propos du lien social (8). Appliquée à la république des sciences sociales, la règle de civilité n'a pas seulement pour enjeu l'intégration du groupe, mais aussi la posture de recherche. Les débats en politologie peuvent activer, si l'on n'y prend garde, des *sources* et *codes* identitaires dont le jeu dissuade alors quiconque de prétendre à l'accord d'un « auditoire universel » (9). Les rencontres franco-égyptiennes de politologie n'ont pas connu cette dérive. Elles ont instauré un espace *civil*, fait d'atténuation des identifications collectives. C'est qu'elles ne sont, somme toute, qu'un moment fort dans un processus d'échanges qui se poursuit sous différentes formes depuis des années.

Dans ce cadre – et c'est une troisième voie d'explication de la convergence, une voie générale cette fois –, les auteurs auront sans doute satisfait d'autant plus aisément aux exigences de visée de l'auditoire universel, qu'on observe partout dans les sciences sociales une tendance à la « coopération » et au démantèlement des polarisations théoriques, un effet « chute du mur » parallèle à celui que l'on peut observer dans le monde politique.

L'histoire ainsi produite n'est pas une histoire lissée, distribuée en chapitres chronologiques, qui entendrait « faire le point » sur l'histoire immédiate (10). Elle se focalise sur des *problèmes*, dont elle cherche à mettre à l'épreuve les nouvelles configurations, non sans ambition prospective. Les contributions au présent recueil sont sous-tendues par des interrogations communes, que nous avons rapportées à cinq thèmes principaux.

Reconfigurations régionales

Interdépendance et désunion, domination américaine, les problèmes relatifs aux règles du jeu interétatique ne sont pas nouveaux : Albert Hourani, avant la guerre du Golfe, les mettait en exergue pour l'ensemble des Etats arabes dans

(8) Cf. LECA Jean, Individualisme et citoyenneté, dans *Sur l'individualisme*, sous la direction de Pierre BIRNBAUM et Jean LECA, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986, p. 175.

(9) La théorie de l'auditoire universel est au centre des travaux de Perelman sur l'argumentation, en tant qu'art de convaincre. En les prolongeant, nous admettons ici (sans avoir la place de développer) que la visée de l'auditoire universel conditionne la prétention à la validité scientifique, dans les domaines de connaissance où la scientificité n'est pas attestable par le recours à des procédures relatives au traitement des données. Sur ce point de vue, qui est normatif, voir PERELMAN Chaïm et OLBRECHTS-TYTECA Lucie, *Traité de l'argumentation*, Editions de l'Université de Bruxelles, 1970, p. 41-43 : « L'auditoire universel est constitué par l'humanité tout entière. [...] (Mais concrètement) il est constitué par chacun à partir de ce qu'il sait de ses semblables, de manière à transcender les quelques oppositions dont il a conscience. [...] L'accord d'un auditoire universel n'est donc pas une question de fait, mais de droit. ».

(10) Voir par exemple FREEDMANN Lawrence et KARSH Efraïm, *The Gulf conflict 1990-1991*, London/Boston, Faber and Faber, 1993, 504 p.

la période postérieure à 1967 (11). Mais la guerre du Golfe invite à les revisiter. Elle atteste leur permanence paradoxale, donnant tort, à première vue, à ceux qui annonçaient l'émotion unitaire qui surgirait des masses arabes, prises dans « un jeu de dominance aux dés toujours pipés » (12), comme à ceux qui appréhendaient une généralisation des hostilités. Le conflit a ébranlé la région, il ne l'a pas « destabilisée » (13). Certes à plus long terme, comme le rappelle Jean-Claude Vatin ici même, la permanence « des régimes, des stratégies économiques, des politiques publiques » peut couvrir un foyer de « redynamisation idéologique » aux manifestations imprévisibles : c'est un des enseignements du précédent de 1967. Mais 1967 fut aussi, précisément, le moment fondateur d'un *modus vivendi* politique flexible, que les heurts idéologiques ont dérobé à l'opinion publique, ainsi qu'à l'attention des chercheurs (14). Ne peut-on faire l'hypothèse que, depuis, les Etats de la région jouent chacun d'un système complexe de règles, qui assurent à la fois leur insertion dans le monde arabe (avec des éclipses au besoin), l'ordre domestique, et la tutelle stratégique américaine (15) ? Louis-Jean Duclos décode plus loin avec une clé de cette nature la réaction de la Jordanie, que la crise plaça dans une position spécialement délicate, puisque le rôle ordinaire, « irremplaçable », que lui assigne la géo-politique est la *médiation* – idéologique, institutionnelle, sociale – entre Arabes et « Occident », Israël compris. Ce qui supposait, pendant l'affrontement, de conserver la face dans deux systèmes aux antagonismes accrus. La Jordanie a négocié ce passage difficile, avec le soutien discret des États-Unis (16).

Interdépendance croissante, mais intégration faible, sous surveillance US, ces traits caractérisent aussi bien, et de plus en plus, les rapports pragmatiques que nouent les Etats arabes avec leurs voisins non-arabes : Turquie, Iran, républiques ex-soviétiques d'Asie centrale. Le bornage ethnico-civilisationnel présumé du « monde arabe » est moins que jamais associé à une exclusive au plan des rapports interétatiques. Dévoilement ou transformation ? Il est clair en tout cas que ce n'est pas la guerre du Golfe qui a suscité les pulsions « centrifuges » parmi les Etats arabes, ni les visées « centripètes » chez leurs voisins non-arabes. Elle les a exprimées d'une façon qui fait date. Mais c'est l'implosion de l'Union soviétique (dont le dernier acte eut lieu dans le courant même de la crise) et, dès avant, la mise en échec de la diplomatie soviétique au Moyen Orient et la mutation des rapports Est-Ouest qui en furent le catalyseur. Cela est évident pour la ceinture de l'Asie centrale, dont Olivier Roy analyse les

(11) HOURANI Albert, *Histoire des peuples arabes*, Paris, Seuil (trad. française), 1993, 732 p. Dans un ouvrage incisif, L. Carl Brown avance même que les traits systémiques de la « question d'Orient » sont restés stables sur deux siècles, avec seulement des variantes, et sont intégrés dans les représentations des habitants : cf. BROWN L.C., *International Politics and the Middle East. Old Rules, Dangerous Game*, Princeton University Press, 1984, 363 p.

(12) L'expression est de Jacques BERQUE, dans Mon journal de la crise du Golfe, *Peuples méditerranéens*, 58-59, 1992, p. 9-22.

(13) Pour un pronostic très inquiet, voir par exemple ROULEAU Eric, Les puissances régionales, *Défense nationale*, juillet 1991, p. 47-51.

(14) C'est la position adoptée par Olivier CARRE dans : Après-guerres du Golfe : cohésion arabe affermie, dangers « ethniques », *Peuples méditerranéens*, 58-59, 1992, p. 131-148.

(15) Paul C. Noble soutenait déjà cette hypothèse dans : The Arab System : Opportunities, Constraints and Pressures, in KORANY Bahgat et DESSOUKI Ali E. Hillal, eds., *The Foreign Policies of Arab States*, London, Westview Press ; The American University of Cairo Press, 1984, p. 41-77.

(16) Les travaux mentionnés sans références complètes dans cette présentation sont ceux qui composent le recueil.

recompositions politiques et culturelles depuis la proclamation des nouvelles indépendances nationales. Mais la Turquie, dont la reprise d'initiative à l'Est est un des éléments clés des recompositions en cours, a aussi déployé dans la crise une « prudence avisée » comme le montre Nazly Mo'awad Ahmad, et elle attend de tirer désormais les bénéfices d'un revirement politique entamé à l'égard de ses voisins arabes depuis une vingtaine d'années. Prudence avisée aussi du côté de l'Iran, dont la neutralité durant la guerre et l'abstention lors de la grande révolte des chiites d'Irak témoignent d'une « nouvelle rationalité » en matière de politique extérieure (17). Celle-ci n'est pas le fruit d'un revirement, mais le résultat d'un reclassement pragmatique des priorités affichées, que Nevine Abdel Moneim Moss'ad expose en détail. L'objectif d'exportation de la révolution s'y trouve non pas abandonné, mais subordonné aux impératifs de restructuration économique et de respectabilité diplomatique (18).

Faible droit

L'expédition alliée fut menée au nom du droit ; plusieurs des Etats de la région y ont participé. Pourtant, la crise et la guerre du Golfe ont consacré le peu d'effectivité des normes intégratrices de la région, et la malléabilité des règles de l'ordre international. La Ligue des Etats arabes, et l'ensemble du système de sécurité collective arabe (notamment le Traité de défense arabe commune) ont été réduits à l'impuissance. Instituée en 1945 comme dispositif de résolution des conflits entre pays arabes, la Ligue s'est limitée, en 1990-91, à la tenue de conférences. Pourquoi ? On a allégué l'insuffisance des dispositions juridiques, la règle de l'unanimité. Ahmad Errachidi montre qu'il faut relativiser ce type d'explication. En réalité, c'est la gravité de la crise, c'est-à-dire la difficulté de dégager une alternative politique autonome au sein des pays arabes, qui a paralysé le système de coopération, plus que la faiblesse intrinsèque des règles. C'est au fond la même chose qui conduisit l'Europe à la débâcle diplomatique. Sauf qu'en ce qui concerne la Ligue arabe, la vacance politique date au moins de la fin de la guerre Iran-Irak : elle a contribué à générer la crise, qui a consacré son impuissance.

La précarité de l'intégration interétatique au Moyen Orient arabe ne se nourrit pas de la force des frontières nationales, mais de son contraire. Et à son tour, la relative précarité des frontières entretient la précarité de l'intégration nationale des sociétés elles-mêmes, et réciproquement. Habib Ishow évoque ici l'ancienneté du contentieux territorial entre le Koweït, l'Irak et l'Iran. La métaphore de la *prédation* a été utilisée pour qualifier l'invasion brutale du Koweït le 2 août 1990. Elle connote la sauvagerie de l'outrage fait à la souverai-

(17) B. HOURCADE a développé ce thème dans une communication sur la position de l'Iran, à l'atelier « Méditerranée-Moyen Orient », cf. Travaux de préparation du XI^e Plan, Commissariat général du Plan, *L'Europe, la France et la Méditerranée : Vers de nouveaux partenariats*, Paris : La documentation française, 1993, p. 134 ss. (près. Yves LACOSTE, rapp. Jérôme SGARD).

(18) Voir encore, dans le même sens, ARJOMAND Saïd Amir, A Victory for the Pragmatists : The Islamic Fundamentalist Reaction in Iran, dans : PISCATORI James, éd., *Islamic Fundamentalisms and the Gulf Crisis*, Chicago, The Fundamentalism Project, American Academy of Arts and Science, 1991, p. 52-69.

neté juridique d'un petit Etat très riche et mal défendu. Mais le terme présuppose une extériorité naturelle de la proie et du prédateur, ce qui paraît manquer un aspect essentiel du problème. L'érection de la frontière nationale apparaît bien dans la région pour ce qu'elle fut en règle générale, mais on l'a parfois oublié : un *processus* à la fois socio-économique et politique, interne et international, inscrit dans le temps (19). La guerre du Golfe a souligné le caractère à la fois inachevé et irréversible du processus au Moyen-Orient. N'est-ce pas Saddam Hussein qui s'écriait en 1982 : « *Il n'est plus acceptable pour la mentalité arabe de lier l'unité à l'effacement des frontières. [...] Nous devons voir le monde tel qu'il est. N'importe quel Arabe aurait voulu voir la nation arabe unifiée dans un seul Etat. [...] Mais ce sont là de purs rêves. La réalité arabe est que les Arabes sont maintenant vingt-deux Etats, et nous devons en prendre acte* » (20).

C'est dans la première phase de la crise que le thème d'un « nouvel ordre mondial en gestation » gagna l'opinion publique (21). « *On n'a pu mobiliser l'opinion internationale qu'en mobilisant le droit international* », déclarait l'ambassadeur Mohamed Bedjaoui, en ouverture d'un colloque consacré aux aspects juridiques de la crise et de la guerre du Golfe en juin 1991 (22). Le glissement de sens sur « mobiliser » est révélateur de l'indignation d'une partie des juristes internationalistes devant ce qui leur apparaît comme l'instrumentalisation du droit dans le conflit. « *Ce qui est en jeu, c'est plus qu'un petit pays : c'est une grande idée, un nouvel ordre mondial, où plusieurs nations sont mobilisées pour une cause commune, afin de réaliser les aspirations universelles de l'humanité : la paix et la sécurité, la liberté et le droit.* » On connaît ces phrases du président Bush le 29 janvier 1991, dans son discours sur l'Etat de l'Union, deux semaines après le déclenchement des attaques aériennes sur l'Irak. Une nouvelle « guerre du Droit », comme en 14 ? Comme le souligne Pierre Sateh Agate, les Etats-Unis aiment à placer leur action internationale sous le signe du devoir. Aussi bien est-il plus facile de mettre en œuvre une politique controversée si elle est basée sur un devoir plutôt que sur un choix. Les « devoirs » reflètent « l'institutionnalisation de ce qu'une société (nationale, internationale) considère comme le choix qu'il faut faire dans certaines situations » (23). En la circonstance, et sauf s'il se confirme que les Etats-Unis ont joué comme on l'a dit les « pompiers pyromanes » en soutenant l'un contre l'autre les deux adversaires dans les mois qui ont précédé la crise, pour parvenir à déséquilibrer le bras de fer entre Israël et

(19) Eberhard Kienle a décrit ce processus dans le cas de la Syrie et de l'Irak, mettant en évidence l'enjeu politique de la discordance entre les espaces : espace d'allégeance transnational et espace de régulation stato-national. Cf. KIENLE Eberhard, *Ba'ath vs Ba'ath, The conflict between Syria and Iraq, 1968-1989*, London/New York, I.B. Tauris, 1990, 238 p.

(20) Cité par Abbas ALNASRAWI, dans : *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency*, New York, Greenwood Press, 1991, p. 198.

(21) L'expression est avancée par G. Bush devant le Congrès le 11 septembre 1990, et sera maintes fois reprise, notamment par Edouard Chevardnadze dans son discours du 25 septembre 1990, à l'ONU.

(22) Cf. STERN Brigitte, dir., *Les aspects juridiques de la crise et de la guerre du Golfe*, Aspects de droit international public et de droit international privé, Paris, Montchrestien, 1991, 502 p.

(23) Sur ce principe, voir l'analyse d'un autre conflit dans la même région, où les Américains habillèrent un choix de politique en devoir moral : CARON David D., *Choice and Duty in Foreign Affairs : The Reflagging of the Kuwaiti Tankers*, in JOYNER Christopher C., ed., *The Persian Gulf War, Lessons for Strategy, Law, and Diplomacy*, New York, Greenwood Press, 1990, p. 153-172.

l'Irak (24), l'invocation des principes internationaux était fondée : l'Irak était l'agresseur, et l'infraction caractérisée. Ce sont les modalités du rétablissement de l'ordre international qui sont contestées, et leurs incidences à l'avenir considérées comme inquiétantes. Pierre Agate montre comment les Etats-Unis ont obtenu et piloté le recours à la force, en jouant de leur hégémonie au Conseil de Sécurité pour éluder les dispositions de la Charte des Nations Unies sur l'application des résolutions. Le Conseil de Sécurité peut-il déléguer son pouvoir de coercition ? C'est un point de droit parmi d'autres, également cruciaux, sur lesquels le déroulement des opérations dans le Golfe imposerait de revenir si l'on veut que la crise passée préfigure « l'ONU de l'avenir » (25).

Pour l'heure, un « certain désordre international » s'est installé à la place de l'ancien ordre bipolaire, disparu avant la guerre, — désordre qui pose question au tacticien comme au juriste (26). L'aspiration à un nouvel ordre mondial, où les droits de l'homme seraient mieux défendus, éventuellement même opposables aux Etats (dans un « droit » — ou un « devoir » — d'ingérence), est assurément à mettre au compte de la guerre, ou de la couverture de la guerre par les media. Mais la difficulté d'ajuster un droit humanitaire renforcé aux prérogatives des Etats est telle qu'on voit mal la création à court terme d'un nouvel instrument juridique (27). Le juriste, sollicité, fait une réponse de normand : « *Ne soyons ni les assassins du rêve, ni les naïfs de l'enthousiasme* » (28). La partie se joue surtout, en fait, à l'intérieur de chaque ordre normatif national, dans l'émergence de compromis politiques permettant à une partie de l'opinion de s'organiser autour de la défense des droits de l'homme. Gema Martin Muñoz relate ici même le travail des organisations de défense des droits de l'homme dans les différents pays arabes, sauf la Syrie et l'Irak, et rend compte des débats provoqués en leur sein par la guerre du Golfe (29). Si certains Etats ont mis ensuite la conjoncture à profit pour se réapproprier le discours des droits de l'homme, le diagnostic global est là encore plutôt sous le signe de la permanence. L'après-guerre n'aura concrétisé ni les espoirs des uns ni les craintes des autres.

(24) Ce sont notamment les thèses d'Alain JOXE dans *L'Amérique mercenaire*, Paris, Stock, 440 p., et d'Elisabeth PICARD dans *Le régime irakien et la crise : les ressorts d'une politique*, *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 130, oct-nov-déc. 1990, p. 25-35.

(25) Selon l'expression de Ralph ZACKLIN, adjoint au secrétaire général adjoint de l'ONU. Dans une vigoureuse intervention au colloque de Nanterre, il analyse les manques juridiques mis en évidence par la crise, vus depuis l'appareil des Nations Unies : *op. cit.* (B. STERN, éd.), p. 57 ss. Voir aussi BADUEL Pierre Robert, *Golfe : Pour un nouvel ordre mondial ? Encyclopaedia Universalis*, 1992, p. 270-274.

(26) Le rôle assumé par le Conseil de sécurité dans la gestion des suites de la guerre est-il conforme à la Charte ? Avait-il, par exemple, le droit de délimiter les frontières entre l'Irak et le Koweït ?... Les militaires, de leur côté, ont analysé très tôt les incidences techniques de la nouvelle donne internationale sur les systèmes d'armement. Voir par exemple l'article du général Alain BAER : *Quelles armées dans un nouvel ordre international ?*, *Défense nationale*, mars 1992.

(27) La création d'un poste de commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, demandée par l'Assemblée générale le 14 décembre 1991, ne devait être débattue qu'en juin 1993. Elle se heurte à l'opposition d'une majorité des Etats en position dominée dans le système des échanges mondiaux. Sur le très critiqué « devoir d'ingérence » et sa résonance historique, voir le pamphlet de Bruno Etienne, *Ils ont rasé la Mésopotamie. Du droit de coloniser au devoir d'ingérence*, Paris, éd. Eshel, 1992, 134 p.

(28) Mohammed BEDJAOUI, in STERN B., *op. cit.*, p. 11.

(29) Sur la position de la ligue française des droits de l'homme, en vis-à-vis des ligues du Maghreb, et les difficultés dans la défense d'une position nuancée, voir aussi le témoignage de Driss EL YAZAMI dans : *Un appel durant la guerre du Golfe, Migrations-Société*, vol IV, n° 22-23, juillet-octobre 1992, p. 109-116.

Pertes et compensations

C'est dans l'économie que la « fragmentation » du monde arabe en Etats interdépendants mais rivaux plonge ses racines. La date à prendre en compte en la matière est 1973, lorsque les pays producteurs de pétrole récupèrent la pleine propriété de leurs ressources minières et déclenchent l'envolée des prix. Un repère : avant cette date, les PNB de l'Egypte et de l'Arabie saoudite étaient comparables (pour une population huit fois moindre en Arabie saoudite); en 1975, le PNB de l'Arabie saoudite dépassait le quadruple de celui de l'Egypte. Quel que soit le mouvement des prix, il y aurait désormais deux groupes de pays arabes, les *haves* et les *have nots*, comme disent sans fioriture les auteurs américains, – chacun d'eux s'inscrivant d'une façon spécifique dans l'économie politique de la dépendance (30). Les premiers produisent du pétrole et dégagent des surplus que leur marché est trop étroit pour absorber; les autres ont peu ou pas de ressources minières, mais de la main-d'œuvre, et une économie trop peu développée pour absorber celle-ci et satisfaire à leurs besoins. Seul l'Irak échappe (échappait ?) à cette alternative tranchée. Les pays arabes producteurs de pétrole sont dépendants des pays industrialisés, où ils placent leurs surplus financiers et dont ils importent l'essentiel de leur consommation de biens et services. Quant aux non-producteurs, ils cumulent dépendance vis-à-vis de l'Occident, pour le tourisme et une partie de leurs échanges, et dépendance vis-à-vis des producteurs qui les approvisionnent en pétrole, leur fournissent des aides financières, et absorbent une partie de leur excédent de main-d'œuvre (non sans effets pervers). L'importance des flux humains et financiers régionaux pour les pays arabes mal dotés en pétrole tend à faire de cette dépendance secondaire un « dispositif d'exclusion » dans lequel s'associent la subalternité économique et l'allégeance politique (31).

La crise n'a pas modifié ces règles du jeu économique. Elle a affaibli l'ensemble des joueurs, y compris les pays pétroliers, qui ont contribué aux frais de l'expédition alliée ainsi qu'à la compensation des pertes encourues du fait de la crise et des sanctions par les Etats les plus pauvres, sans compter leurs pertes directes dans le cas du Koweït (32). Elle a éliminé pour longtemps le seul pays qui cumulait des avantages sur les deux tableaux, – sans s'en accommoder (33). En ce qui concerne les pays non-producteurs de pétrole, ils ont assumé dans le conflit des rôles largement déterminés par les conditions de leur accès aux

(30) Selon le thème-titre de l'ouvrage de Abbas ALNASRAWI, cité. Tout ce paragraphe s'appuie sur sa démonstration classique de la double signification du pétrole comme mécanisme d'intégration et de dépendance, d'abord entre la région et l'Occident, et de façon dérivée au sein de la région.

(31) Voir l'introduction du dossier économique présenté et coordonné par Philippe BERAUD dans *Cahiers de l'Orient (Les)*, 25-26, 1992 : Vers quel ordre arabe ? Dossier : Economie, Le nouvel ordre arabe, p. 163-224.

(32) Les chiffres sont considérables. Ghassan Salamé estime à 200 milliards de dollars la facture de la guerre pour la coalition : cf. SALAMÉ Ghassan, Le Golfe, un an après l'invasion du Koweït, Un pétro-dinar belligère, *Monde arabe Maghreb-Machrek*, 133, 1991, p. 3-18.

(33) Ghassan Salamé, article cité, et Benoît Parisot admettent que l'Irak, en priorisant son équipement militaire malgré son endettement puis en envahissant le Koweït, cherchait à rompre pour son compte l'interdépendance politico-économique inégalitaire interarabe. Cf. PARISOT Benoît, La situation économique et financière de l'Irak à la mi-1990 : quelle influence sur la décision d'envahir le Koweït ? *Monde arabe Maghreb-Machrek*, 130, 1990, p. 36-44.

« miettes » de la rente pétrolière ou par leur intégration au système mondial. Moyennant quoi, les pertes considérables que certains ont subies du fait de la crise et de la guerre ont été compensées en quelques mois au plan financier. Ibrahim Awad l'expose ici même dans le cas de la Jordanie, qui fut aidée par l'Europe et les Etats-Unis (mais non par l'Arabie), et de l'Egypte, où la situation économique et financière fut peut-être meilleure après la guerre qu'avant le 2 août 1990 (34). La Syrie, qui n'a pas connu les mêmes perturbations du fait de la crise, a également reçu les dividendes de son engagement au sein de la coalition. Cependant, on ne saurait parler de victoire tant le dossier économique est lourd, ni même de demi-victoire. La question est argumentée par Eberhard Kienle à propos de la Syrie, et pourrait l'être dans des termes voisins pour les autres Etats non-rentiers.

D'une part, en effet, les dynamiques interarabes ont été modifiées par l'événement. La guerre a raboté la crédibilité politique du panarabisme dans les relations interarabes, privant les *have nots* de leur meilleur moyen de pression pour le partage de la rente (35). Si les pays pétroliers n'avaient jamais considéré celle-ci comme un fonds « arabe », la guerre a radicalement dérégulé le contractualisme économique dans la région. Témoin l'ineffectivité de la Déclaration de Damas du 6 mars 1991 sur le principe d'une transaction entre aide financière et protection militaire entre pays du Golfe, Egypte et Syrie ; témoin encore dans un autre champ le regain de dominance des Etats-Unis dans la détermination des politiques pétrolières des Etats de la région (36). Au lendemain de la guerre, Ibrahim Awad entrevoyait deux grands scénarios possibles pour l'avenir : une reformulation de l'ordre régional ou une dépendance accrue. En l'absence de résultats aux discussions israélo-arabes, c'est aujourd'hui le second scénario qui se réalise : les pays de la région sont désormais chacun en relation avec le système international, dont dépendent directement « la sécurité des uns, la survie économique des autres, la stabilité politique de tous ». Au plan interne, d'autre part, la guerre a accusé la distance entre les régimes et les opinions publiques (qu'elles aient été peu mobilisées ou divisées comme en Egypte, ou favorables à Saddam sans pouvoir l'exprimer, comme en Syrie). Elle les a donc fragilisés, alors que les réformes économiques demandées par le FMI (en Egypte) ou entreprises par le pouvoir (en Syrie) plaçaient les gouvernements, dès avant la crise, devant des problèmes majeurs.

Le discours « pan-islamico-arabe »

Les mouvements islamistes ont habilement négocié la crise et la guerre du Golfe, et ils ont su en profiter pour renforcer leurs positions politiques dans

(34) C'est l'avis de Jacques Seguin également. Voir SEGUIN Jacques, *L'économie égyptienne après la crise du Golfe*, *Monde arabe Maghreb-Machrek*, 133, 1991, p. 34-50.

(35) La crise a été « une vaccination contre le panarabisme à hégémonie irakienne », note Olivier Carré, article cité. Les auteurs qui se prononcent sur le sujet partagent cette prévision. Le panarabisme sera désormais moins une ressource dans les relations politico-économiques interétatiques qu'une idéologie disponible pour les luttes politiques au sein des Etats individuels.

(36) Voir les analyses de Philippe BERAUD, *Le poids des mécanismes pétroliers et financiers*, dans *Cahiers de l'Orient (Les)*, 26-27, 1992, cité.

tous les cas où c'était possible, c'est-à-dire partout où un début de libéralisation leur offrait une latitude d'expression, jusqu'en Syrie (Eberhard Kienle traite ce point ici-même). La crise fut pour eux un moment décisif, un *defining moment* (Legrain (37), Burgat). Elle les plaçait à première vue devant un dilemme : suivre l'émotion pro-Saddam spontanée de la rue, en reniant leurs allégeances dans la péninsule arabe, ou épouser la cause de leurs protecteurs du Golfe, en compromettant leur représentativité politique et culturelle. Leurs hésitations ont duré huit à dix jours, avant le début de l'opération « Bouclier du désert ». Passé ce délai, ils ont dégagé et mis en œuvre les principes d'une *Realpolitik* dans chaque contexte stato-national (38).

L'inflexion nationale fut-elle suscitée ou seulement révélée par la crise ? C'est là un point d'histoire, certes, mais qui engage aussi les options méthodologiques générales adoptées pour l'approche des mouvements islamistes. L'approche en termes d'anthropologie politique historique avait conclu bien avant la crise au caractère fondamentalement national des mouvements islamistes (39). Une approche plus institutionnelle et idéologique, comme celle d'Emmanuel Sivan, mettait l'accent sur leur opposition au nationalisme (tant arabe que local) (40). La crise a à la fois affiché et résolu cette contradiction, confirmant l'islamisme dans sa position axiale dans le champ politique des pays arabes, selon François Burgat ici-même. La crise a favorisé « la décantation interne du mouvement », observe-t-il. A moins qu'elle n'ait troublé les effets de la différenciation des sensibilités politiques au sein du mouvement.

De fait, les mouvements islamistes ont alors tiré sur toutes les réserves de légitimation disponibles dans le monde arabe. D'autres s'y étaient essayés avant eux. Des gouvernements nationalistes pan-arabes ou socialistes ne se sont pas privés de recourir à l'Islam : Nasser, Boumedienne, Saddam pendant la crise et la guerre de 1990-1991, pour ne citer que les exemples les plus notoires. L'Islam a toujours constitué une partie importante du champ politique au Moyen-Orient (41). Et, ajoutera-t-on, le nationalisme aussi, ou l'anti-occidenta-

(37) La contribution de Jean-François Legrain à l'ouvrage coordonné par James Piscatori s'intitule précisément « A defining moment ». Voir PISCATORI James, ed., *Islamic Fundamentalisms and the Gulf Crisis*, The American Academy of Arts and Science, 1991, 267 p.

(38) Voir PISCATORI James, *Religion and Realpolitik*, dans PISCATORI, ed., *op. cit.* Cette expression correspond à l'hypothèse d'une inflexion doctrinale stimulée par la crise au sein de certains mouvements islamistes, notamment HAMAS et le FIS. Le terme de « pragmatisme », utilisé par d'autres auteurs pour caractériser la flexibilité politique observée chez les islamistes, décrit plutôt les choix comme tactiques. Nous suivons Piscatori, qui s'explique en ces termes : « Faisant la médiation entre trois forces, l'Etat, qu'ils espèrent prendre, le sentiment populaire musulman, qu'ils ne contrôlent pas toujours, et les protecteurs musulmans, dont ils sont souvent dépendants, les fondamentalistes islamiques doivent faire des compromis avec chacun. Ni simplement révolutionnaires, ni purement accommodationnistes, ces groupes se soucient de réformer leur société et, pour ce faire, ils adaptent continuellement leurs thèses et leurs stratégies d'une façon qui dément la simplicité d'un Islam antilibéral et enflammé » (*op. cit.*, p. 18). On trouvera une revue des positions prises dans la crise par les différents mouvements islamistes dans l'étude de Dalal EL BIZRI, *Mouvements islamistes et guerre du Golfe, Peuples méditerranéens*, 58/59, janvier-juin 1992, p. 23-38.

(39) Voir ZUBAIDA Sami, *Islam, the People and the State*, London and New York, Routledge, 1989, 192 p. ; CARLIER Omar, De l'islamisme à l'islamisme : la thérapie politico-religieuse du FIS, *Cahiers d'études africaines*, XXXII (2), 126, 1992, p. 185-219.

(40) Voir SIVAN Emmanuel, *Radical Islam, Medieval Theology and Modern Politics*, Yale University Press, 1985, 218 p.

(41) Voir sur cette question les développements de Sami Zubaida, *op. cit.* p. 152 ss, « Islam and the political field ».

lisme, sous des formes diverses. Or la crise a montré que le répertoire des ressources de légitimité dont peuvent disposer les gouvernements ou les formations « laïques » est aujourd'hui plus étroit que celui dont peuvent jouer les islamistes, capables de tirer parti de la démoralisation ambiante et protégés de la responsabilité du marasme économique par leur place dans l'opposition. Les travaux de Bernard Botiveau sur le FIS, et de Jean-François Legrain sur HAMAS offrent des arguments pour cette hypothèse. Le FIS a assumé dans la crise à la fois l'identification religieuse, l'anti-impérialisme de l'opinion commune, et une solidarité pan-arabe qui est de tradition dans le réformisme algérien (l'opposition entre pan-arabisme et pan-islamisme n'a jamais été fortement ressentie au Maghreb; historiquement, les deux discours y sont un contrepoids symbolique à l'Europe), le tout selon des formes et dans une mémoire proprement nationales (42). Dans un tout autre contexte culturel et politique, HAMAS a réussi pendant la crise à jouer sur les deux tableaux en essayant de maintenir l'attention sur le problème palestinien par des initiatives fortes, ce qui permettait de combiner en les recentrant les thèmes mis en circulation par l'actualité internationale, sans s'aliéner les protecteurs du Golfe ni être en reste vis-à-vis de l'OLP ou du commandement national unifié du soulèvement. C'est ainsi que la crise a permis aux islamistes d'innover dans le symbolique en activant toutes les références politiques légitimes, ce qu'un observateur américain résume en forgeant l'expression « *pan-islamico-arabisme* » (43), lourde autant que monstrueuse si l'on se réfère à Mawdudi ou Sayyid Qutb, mais significative d'une créativité dans l'ordre sémantique de chaque culture politique.

L'épreuve de la crise a donc permis aux islamistes de capitaliser à leur profit l'ensemble des ressources de légitimation rendues disponibles dans le monde arabe par la conjoncture. Sans doute parce que, plus qu'aucune autre formation, ils étaient obligés de ne pas choisir. Mais peut-être aussi parce qu'ils avaient les moyens d'assumer la contradiction dans laquelle les gouvernements et la plupart de leurs adversaires s'empêtraient de leur côté. Une notation, souvent traitée de façon liminaire par les auteurs, prend un relief particulier du fait de sa coïncidence avec la situation de la crise : c'est le consensus sur l'idée que le « pessimisme culturel », « *Doom and gloom* », est le terreau de l'islamisme (44). De cette disposition morale intime, liée à l'échec des nationalismes et à l'aggravation des difficultés de la vie quotidienne pour les couches populaires et moyennes, l'islamisme contemporain ferait une force de contestation en greffant une protestation politique sur une protestation culturelle, de nature communautaire et défensive. L'« *Islam* » des islamistes serait d'abord un em-

(42) Un autre observateur relève le réinvestissement dans la crise d'une culture de la « révolution nationale » en Algérie : « *La crise a ressuscité des attitudes sous-jacentes à la révolution nationale et qui semblaient avoir été effacées avec le déclin du FLN et l'arrivée de l'islamisme populiste d'une part, du pluralisme politique de l'autre* ». Cf. ROBERTS Hugh, *A Trial of Strength : Algerian Islamism*, dans PISCATORI, ed., *op.cit.*, p. 132.

(43) Voir BRUMBERG Daniel, *Islamic Fundamentalism, Democracy, and the Gulf War*, dans PISCATORI, ed., *op.cit.*, p. 195.

(44) Les expressions citées sont extraites de l'étude classique de Sivan, *op.cit.* Même analyse dans Zubaida, *op.cit.*. Également, OWEN Roger, *State, Power and Politics in the making of the Modern Middle East*, London, Routledge, 1992, 302 p., chapitre « The politics of religion ». Olivier ROY adopte les mêmes prémisses dans son ouvrage *L'échec de l'Islam politique* (Paris, Seuil, 1992, 252 p.).

blème identifiant le « *peuple* » contre les étrangers et les groupes sociaux « étrangers » dans leur propre pays, qui le placent en situation de domination et d'exclusion (45). Le renforcement de l'islamisme lors de la crise et de la guerre du Golfe accrédite cette analyse et incite à revisiter les inférences que l'on peut en tirer. Entre autres, elle conduit à relativiser les typologies à base idéologique, comme l'opposition entre « fondamentalistes » et « radicaux ». Pour la détermination des logiques d'action, il paraîtra plus pertinent de recourir à des typologies fondées sur des critères stratégiques et organisationnels, les discours pouvant s'infléchir, « glisser », spécifier ou amplifier leur thématique selon les circonstances, comme on l'a vu durant la crise du Golfe, et depuis. Olivier Roy montre ainsi que la segmentation idéologique et institutionnelle du mouvement islamique dans l'ex-URSS découle de la différence des dispositifs de recrutement à l'époque stalinienne. Pour l'Égypte, Alain Roussillon suggère que la différenciation des réponses islamistes à la crise correspond à des formes différentes d'engagement dans l'activité politique ou dans l'action caritative de proximité (46). D'un Etat à l'autre, enfin, le critère qui rend le mieux compte des différences relevées entre les réactions des principaux groupes islamistes paraît être le mode stato-national d'accessibilité du pouvoir (47).

Le radicalisme chiïte iraquien repose également sur un mixte culturel et politique dans lequel l'ancrage identitaire est l'élément stable. Les chiïtes irakiens avaient avant la guerre un fort sentiment communautaire et une participation politique plus forte que les autres groupes irakiens, mais distribuée dans tous les partis (48). C'est l'affaiblissement du contrôle politique et policier dans la région sud, après la défaite de Saddam, qui a décidé de leur « retour » sur la scène politique, faisant d'eux la « principale force d'opposition du pays » (49). Pierre-Jean Luizard s'intéresse ici même à la capacité de mobilisation politique de cette population. Elle découle, explique-t-il dans un raisonnement à la Weber, de la formation historique de son identité sociale et religieuse, et notamment d'une pratique de sa culture religieuse, l'*ijtihad*, qui implique l'exercice d'une rationalité particulière et fait du dogme « l'expression politique d'une société » plus que la déclinaison de la Loi. La situation à part des chiïtes irakiens dans le monde arabo-musulman a été soulignée par l'indifférence des mouvements islamistes et de la masse des musulmans arabes lors de la terrible répression du soulèvement de mars 1991, – bien qu'elle ne suffise pas à expliquer cet épisode.

(45) ZUBAIDA, *op.cit.*, p. 33.

(46) Voir ROUSSILLON Alain, L'opposition égyptienne et la crise du Golfe, *Monde arabe, Maghreb-Machrek*, 130, 1990, p.92.

(47) Voir Dalal EL BIZRI, art. cit. Une comparaison extensive suggère que les mouvements islamistes ont développé durant la crise des stratégies de trois types différents : une stratégie d'affrontement radical pour les groupes exclus du pouvoir (FIS, groupes irakiens, HAMAS), une stratégie d'opposition mesurée là où ils se sentent écartés provisoirement (Égypte), une stratégie d'expansion de leur audience lorsqu'ils y participent (Jordanie, Soudan).

(48) ZUBAIDA, *op.cit.*

(49) Cf les deux études de Pierre MARTIN, Les chiïtes d'Irak de retour sur la scène politique, *Monde arabe Maghreb-Machrek*, 132, 1991, p. 21-37. Et Les chiïtes d'Irak ou le retour de la question irakienne, *Peuples Méditerranéens*, 58-59, 1992, p. 87-130.

Mouvements dans les champs politiques nationaux

La crise puis la guerre du Golfe ont suscité chez nombre d'Arabes une émotion violente, qui s'est la plupart du temps exprimée dans la rue et argumentée dans la presse (50). Dans l'espace de sens ménagé entre la relative réserve des gouvernements (quelle que fût leur position) et l'inquiétude ressentie par la population, les prises de position ont mobilisé et mêlé les trois registres de la légitimité politique en pays arabe : nationalisme, Islam, et développement économique ou justice sociale. La défaite de Saddam Hussein a mis fin à cette effervescence de la signification. Non sans effet sur les champs politiques nationaux. Deux thèmes se dégagent des contributions centrées sur cette question. D'une part, l'élan de nationalisme arabe qu'avait fait lever le déroulement graduel de la crise s'est parfois converti en pression constitutionnaliste sur les régimes. D'autre part, l'épisode favorise un retour critique sur certains modèles explicatifs de l'Etat et de la « modernité » dans le monde arabe.

Des intellectuels arabes de sensibilités diverses (pas forcément politologues) ont fait, au lendemain de la guerre, une liaison entre l'échec de l'idée nationaliste incarnée par Saddam Hussein et largement soutenue par les opinions arabes, et une demande accrue de démocratisation. En ruinant l'espoir du renouveau de l'arabisme, après l'avoir ressuscité, la crise aurait agi comme *catharsis*. Resterait après elle le besoin du débat, la nécessité de son institutionnalisation, la revendication de démocratie (51). Elle aurait induit un changement plus profond que l'opinion, un changement de dispositions. Alors que dans son déroulement, elle a plutôt révélé « l'extrême fragilité des convictions démocratiques » affichées par des individus ou des groupes (52), elle aurait finalement contribué aussi à acclimater le heurt des idées dans le champ politique, ce débat civil qu'une certaine tradition proscriit en le référant à la *fitna*, mais sans lequel la contradiction semble absolue entre nationalisme et démocratie, voire entre légitimité et liberté (53). Elle aurait du même coup rendu évidente

(50) En Syrie, mais aussi en France pour d'autres raisons, le « séisme » est resté « intérieur » : voir le témoignage du psychanalyste Rachid Bennegadi dans *Hommes et Migrations*, 1145, juillet 1991. L'exception est l'Egypte, où la crise a rencontré un sentiment anti-irakien bien installé, qui a fait rempart : voir ici même les contributions de Iman FARAG et Mostafa KHAROUFI, ainsi que Alain ROUSSILLON, L'opposition égyptienne et la crise du Golfe, *Monde arabe Maghreb-Machrek* 130, oct-nov-déc. 1990, p. 79-98.

(51) Voir notamment la transformation des positions du Tunisien Hichem Djaït, qui fut l'animateur du « Comité national de soutien à l'Iraq » pendant la crise, telle qu'elle apparaît dans les textes écrits pendant et après la crise : DJAÏT Hichem, L'histoire en marche, traduit dans *Monde arabe Maghreb-Machrek* 130, oct-nov-déc. 1990, p. 112-114 ; et Les répercussions de la guerre du Golfe sur la culture politique arabe, in *Islam et politique au Proche-Orient aujourd'hui*, Paris, Le Débat/Gallimard, 1991, p. 324-334.

(52) Cf. ZEGHIDI Salah, Lettre ouverte à Hichem Djaït. De la maturité de la pensée à la dérive politique, *Les Cahiers de l'Orient / Esprit*, spécial « Paysages après la bataille », juin 1991, p. 32-52.

(53) Prenant le contrepied de cette tradition, Ghassan Salamé va jusqu'à écrire : « Je terminerai sur un éloge de la *fitna*. // (Sa condamnation a scellé) le divorce entre nationalisme et démocratie. Or il n'y a guère de démocratie si l'on ne se résigne pas à l'inévitabilité des *fitan*, ainsi qu'à leur grande utilité. Il est temps de l'intégrer // dans la vie sociale arabe, pour, peut-être, résoudre une contradiction multi-séculaire, et toujours éphémère, entre liberté et légitimité ». Cf. SALAMÉ Ghassan, Sur la causalité d'un manque. Pourquoi le monde arabe n'est-il donc pas démocratique ? *Revue française de science politique*, vol. 41/3, juin 1991, p. 339. Néanmoins, la *fitna* désigne bien originellement l'épreuve subie par la foi du fait de circonstances extérieures, et par extension l'ébranlement grave de l'ordre institué, la guerre civile ; ce qui est fort loin de la violence formalisée et fonctionnelle du débat politique.

la nécessité d'une régulation admise de la vie politique nationale qui contraindrait l'expression aussi bien que la décision : le besoin d'un pacte démocratique (54).

L'après-guerre n'a pas vu pour autant s'opérer un basculement. Nationalisme ou démocratie : l'alternative est postulée à titre heuristique plutôt qu'elle ne saute aux yeux (55). L'analyse de l'« effet Golfe » sur les situations politiques nationales doit être menée au cas par cas, en prenant soin d'identifier la résonance historique et sociale des prises de position, leur valeur stratégique, et la mesure de leur transformation à l'issue des événements. En Mauritanie, la ferveur populaire pro-irakienne a révélé la vivacité d'un sentiment national arabe chez les maures, dressé en fait contre le particularisme de la population mauritanienne d'ethnie négro-africaine, particularisme défensif en bonne part. Pierre Robert Baduel relate la genèse de cette situation : l'implantation locale du Ba'ath, la politisation du clivage ethnique. Si la guerre a aggravé la tension intercommunautaire, son issue, en revanche, a précipité la constitutionnalisation du régime et une démocratisation du champ politique. L'ordonnance sur la liberté de la presse, prise en juillet 1991, prévient l'organisation médiatique du communautarisme et de l'islamisme. Au Maroc, où le Ba'ath n'a pas d'influence ouverte, et où le régime est celui d'un « certain partage du pouvoir, non pas dans son principe, mais dans ses modalités d'exercice » (56), la tension provoquée par la crise se traduit par une décharge d'idéologie manichéiste, Occident vs Monde arabe, que le roi laissa envahir la rue. Jean-Claude Santucci explique que, la crise passée, ce populisme unitaire (auquel souscrivirent la majorité des partis d'opposition (57)) s'effaça et le champ politique revint à ses règles et à ses objets antérieurs, acceptés « avec le temps », sans qu'on puisse situer aucune avancée démocratique. Les quelques amnisties et affranchissements de prisonniers politiques qui furent alors prononcés ont répondu davantage au souci du régime de se poser en partenaire de l'Europe, qu'à l'avancée d'une « culture du compromis et du contrôle ».

Le contraste entre ces deux cas éclaire une des conditions sous lesquelles l'affaire du Golfe a pu favoriser la démocratisation du jeu politique interne. Il fallait au moins qu'une solution institutionnelle de rechange soit à portée, c'est-à-dire disponible au plan cognitif (ce qui n'est pas le cas au Maroc. La Mauritanie a utilisé le canevas institutionnel de la V^e République française), et préservant les positions du personnel au pouvoir, dans un premier temps (assurant un changement sans alternance). En Algérie, la crise du Golfe accrut également la pression constitutionnaliste par le détour de la pression nationa-

(54) Un écrivain égyptien invité au séminaire euro-arabe organisé par le Secrétaire général du Conseil de l'Europe les 14 et 15 novembre 1991 exprime ainsi la conviction que la démocratie est fondamentalement « un mécanisme de correction des bévues » auxquelles toute force politique est exposée. Voir SID AHMED Mohammed, La notion de démocratie et le clivage transméditerranéen, in *Compréhension et échanges culturels euro-arabes*, Strasbourg, 1991, p. 175.

(55) C'est ce que suggérerait Jean Leca, en titrant sa communication aux quatrièmes rencontres franco-égyptiennes de politologie : *Nationalisme et/ou démocratie ? Le rôle des conflits internationaux dans la réorganisation politique de la région*.

(56) Voir l'exposé qu'en fait Michel ROUSSET dans *Maroc 1972-1992 : Une Constitution immuable ou changeante ? Monde arabe Maghreb-Machrek* 137, juillet-sept. 1992, p. 15-24.

(57) Cf. AL-AHNAF M., L'opposition maghrébine face à la crise du Golfe, *Monde arabe Maghreb-Machrek* 130, oct-nov-déc. 1990, p. 99-112.

liste, en fournissant aux opposants l'occasion de revendiquer des possibilités d'action avec une force accrue du fait que leur légitimité politique était réaffirmée sans équivoque. Mais l'analyse du cas algérien met en lumière une autre condition d'une transition démocratique. C'est l'impératif de limiter la dégradation de la situation sociale et économique qu'elle risque d'entraîner. Le libéralisme ne peut s'imposer au détriment de l'équité sociale ou des avantages reconnus auparavant, dès lors que la masse du peuple participe au jeu politique : c'est « l'effet de cliquet » du « populisme » sur le « constitutionnalisme », pointé par Jean Leca et Rémy Leveau (58). Réciproquement, il y a des raisons de penser qu'une amélioration générale des conditions de vie allège les blocages institutionnels. Mais la guerre du Golfe, on l'a dit, n'a pas eu d'effet sur ce plan, même pour l'Égypte où elle a pu être prise, pourtant, comme une « aubaine ». Elle a détendu l'atmosphère, observe Mostafa Kharoufi, elle a mis le pays, au plan politique, « en position favorable pour entreprendre les réformes nécessaires », mais elle n'a rien changé aux indicateurs sur lesquels le FMI et la Banque mondiale ont l'œil fixé, ni à la logique de décision.

Revenons à la crise de la signification politique. Les incidences de la guerre du Golfe en ce domaine ne se limitent pas à la sémantique politique. Elles touchent aussi à l'épistémologie – et nous bouclerons par là ce parcours de lecture, en retrouvant nos propos du début. L'épisode a mis à jour la collusion entre le langage de la mobilisation politique et celui de l'analyse politique. Au Maghreb, notamment, la presse a mobilisé les mêmes schémas de pensée que la rue, et c'est autour d'eux aussi que les intellectuels ont composé dans un premier temps leurs analyses (59), lesquelles s'accordent finalement fort bien aux catégories prédictives générales sur le monde arabe. Ce genre de calage de la théorie des politologues sur la théorie des acteurs n'est pas propre au monde arabe et peut être en partie assumé théoriquement : la théorie des acteurs fabrique *aussi* le monde que la théorie des chercheurs cherche à expliquer ; réciproquement, les acteurs pensent (et agissent) *aussi* le monde à travers les grilles que les intellectuels mettent en circulation (60). Cependant, s'il n'est pas vu, il tire l'analyse vers une explication de type essentialiste et anhistorique dont la portée est faible. En l'occurrence, l'étude des effets de la crise du Golfe sur « *l'ordre politique au Moyen-Orient* » agit comme un révélateur. Qu'est-ce que le « Moyen-Orient », à l'épreuve de la crise ? Iman Farag le montre ici :

(58) LECA Jean, LEVEAU Rémy, L'Algérie : démocratie, politiques économiques et demandes sociales, *Monde arabe Maghreb-Machrek* 139, janvier-mars 1993, p. 3-8.

(59) Voir la présentation qu'en donne Naji SAFIR, Les opinions maghrébines et la guerre du Golfe, *Peuples méditerranéens*, 58/59, janvier-juin 1992, p. 39-47. Également : GEISSER Vincent, LE TROQUER Yann, Guerre et presse : la presse maghrébine d'expression française et la crise du Golfe, *Annuaire de l'Afrique du Nord* 1990, Paris, CNRS, 1992, p. 417-437.

(60) Sami Zubaida en relève une illustration dans la thèse de la contradiction entre le « modèle occidental de l'État » et la « culture musulmane » : ZUBAIDA Sami, *The Nation State in the Middle East*, op. cit. L'auteur entreprend la déconstruction méthodique des thèses de Bertrand Badie et d'autres auteurs sur la spécificité ou l'absence de l'État-Nation dans le monde musulman. Mais l'ouvrage analysé par Sami Zubaida est *Les deux États. Pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam*, Paris, Fayard, 1986. Les travaux ultérieurs de Badie incorporent précisément cet argument général et le thématisent, en poussant plus loin l'analyse de la culture politique des acteurs sociaux : cf notamment *L'État importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992. Voir aussi HENRY Jean-Robert, Chercheurs et médias, même guerre ?, dans le numéro spécial de la REMMM consacré à la « Crise du Golfe », cité note 1, p. 162-165.

l'analyse des réactions égyptiennes lors de la crise du Golfe oblige à récuser les explications par l'identité culturelle, religieuse ou nationale. C'est en cherchant comment « raison » et « identité » s'articulent dans des itinéraires personnels, au sein d'espaces nationaux, que l'on peut espérer comprendre, par exemple, comment deux intellectuels de l'opposition égyptienne, l'un du camp laïc et l'autre de la mouvance islamique, ont pu s'aligner sur la position gouvernementale de solidarité avec le Koweït.

La guerre du Golfe aura ainsi contribué à isoler deux conditions méthodologiques sans lesquelles la politologie du monde arabe contemporain ne saurait poursuivre son essor (ni contribuer à la politologie tout court) : la critique d'un mode de pensée hypothético-déductif par binômes antithétiques (du type modernité/tradition, modèle occidental/modèle musulman, Islam/démocratie, culture/raison, etc.) intermédiaires entre la recherche empirique et la formulation des facteurs explicatifs ; et la critique de la notion même de « monde arabe », typiquement idéologique (61). Pour le reste, toutes les questions sont ouvertes. Qu'ont gagné les régimes qui furent dans le bon camp ? (62) La convergence conjoncturelle des demandes démocratiques débouchera-t-elle sur une recomposition des forces politiques ? Comment se redistribuera le langage total de légitimation qui a vu le jour pendant la crise ? Les islamistes ont récolté la mise, le gros legs de frustrations et d'échecs de l'arabisme. Que veulent-ils faire, et surtout que peuvent-ils faire de leur succès, quand la division mondiale du travail alimente sans relâche la source de la frustration ? Le désarroi des chercheurs n'est peut-être pas pour rien dans la lucidité des contributions qu'on va lire.

(61) Ces conditions ne sont pas nouvelles non plus. La première, par exemple, est prise comme thème par Abdallah SAAF, qui expose la nécessité d'une « *suspension des grilles de lecture hégémoniques* » : cf. Bilan et perspectives de la recherche en Sciences politiques dans les Facultés de droit marocaines (1968-1986), in *La sociologie marocaine contemporaine, Bilan et perspectives*, Rabat, Université Mohammed V, 1988, p. 85-94. La seconde condition est trop évidente pour être argumentée, mais on trouve, récemment, une réfutation de certaines incidences pratiques de la notion dans un article de Olivier ROY sur la « politique arabe de la France », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, 132, avril-juin 1991, p. 15-20. « *Il faut réapprendre le bilatéral ou la gestion d'ensembles régionaux* », conclut-il.

(62) Cf. Jean-Claude VATIN, *ici-même*.